

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE : COMPTE-RENDU DES VOTES

La société Klarsen (FR0011038348, ALKLA), spécialiste français du data marketing, publie ce jour le compte-rendu des votes de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à son siège social le 31 octobre 2025 à 14h.

Lors de l'Assemblée Générale de la Société, les actionnaires de Klarsen ont adopté l'ensemble des résolutions soumises au vote, à l'exception de la résolution n°3 concernant « *La délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital de la Société au profit des adhérents au plan d'épargne d'entreprise* ».

Cette Assemblée Générale avait en particulier pour objectif de conférer délégations de compétence au Conseil d'Administration de la Société afin de lui permettre de mettre en œuvre le projet d'augmentation du capital par émission d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA) avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) ainsi que la distribution de BSA autonomes gratuits au profit de tous les actionnaires¹.

Les actionnaires présents ou ayant voté par correspondance représentaient 35,23%.

A propos de Klarsen (FR0011038348, ALKLA)

Klarsen est spécialiste du data marketing pour la conquête et l'engagement client. Grâce à ses données qualifiées et ses technologies propriétaires, il permet à ses clients d'augmenter leurs performances marketing et leur chiffre d'affaires. Le Groupe dispose d'actifs propriétaires et de bases de données qualifiées et réactives, dans son réseau de partenaires et en propre. Klarsen détient un catalogue de plus de 250 noms de domaine. Ce catalogue est estimé à date, en valeur de marché, entre 0,8 et 0,9 M€.

Klarsen est propriétaire de DAFI : Solution ERP, et de ITL : Acteur de référence dans le domaine de la vente à Distance.

Prochaine communication : le 8 décembre 2025 - publication du Chiffre d'Affaires T3 2025

Retrouvez toute l'information financière de Klarsen sur www.klarsen.com

Contact Communication Financière : investisseurs@klarsen.com

¹ Cf. communiqué de presse du 19 septembre 2025